



AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2022, le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté la résolution numéro 2022-12-176 fixant le jour et l'heure de chacune des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023. Ainsi, les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 seront tenues à la salle des assemblées délibérantes de l'hôtel de ville situé au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, à 19 heures aux dates suivantes :

Lundi 16 janvier
Lundi 6 février
Lundi 6 mars
Lundi 3 avril
Lundi 1^{er} mai
Lundi 5 juin

Lundi 3 juillet
Lundi 7 août
Mardi 5 septembre
Lundi 2 octobre
Lundi 6 novembre
Lundi 11 décembre

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 13 décembre 2022.

Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier